



NATIONS UNIES

ASSEMBLEE

GENERALE



Distr.
GENERALE

A/36/551

23 septembre 1981

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

UN LIBRAIRIE

Trente-sixième session
Point 20 de l'ordre du jour

ADMISSION DE NOUVEAUX MEMBRES DE L'ORGANISATION
DES NATIONS UNIES

Lettre datée du 23 septembre 1981, adressée au Secrétaire général
par le Président du Conseil de sécurité

J'ai l'honneur de vous prier de transmettre à l'Assemblée générale la résolution ci-après [résolution 491 (1981)] relative à l'admission du Belize à l'Organisation des Nations Unies, adoptée par le Conseil de sécurité à sa 2302ème séance, le 23 septembre 1981 :

"Le Conseil de sécurité,

Ayant examiné la demande d'admission du Belize à l'Organisation des Nations Unies 1/,

Recommande à l'Assemblée générale d'admettre le Belize à l'Organisation des Nations Unies."

Je préciserais qu'en adoptant la résolution susmentionnée, le Conseil de sécurité a décidé, pour présenter sa recommandation à l'Assemblée générale, de se prévaloir des dispositions du dernier paragraphe de l'article 60 de son règlement intérieur provisoire.

Conformément au deuxième paragraphe de l'article 60 du règlement intérieur provisoire, je vous prie également de transmettre à l'Assemblée générale, pour son information, les comptes rendus sténographiques des 2301ème et 2302ème séances du Conseil de sécurité, au cours desquelles la demande d'admission du Belize a été examinée.

Le Président du Conseil de sécurité,

(Signé) Carlos P. ROMULO

1/ A/36/533-S/14701.

81-24174